
La Réforme de l'enseignement secondaire. Pourquoi une réforme ? Quand s'appliquera-t-elle ? Qu'est-ce qui va changer ?

Numéro d'inventaire : 2001.01778

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Ofrateme

Imprimeur : Lang (J.)

Date de création : 1974 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Castan (F.)

Description : Brochure de petit format.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 145 mm

Notes : Joseph Fontanet, Ministre de l'Education Nationale / Don Aubry

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : Lycée et collège classique et moderne

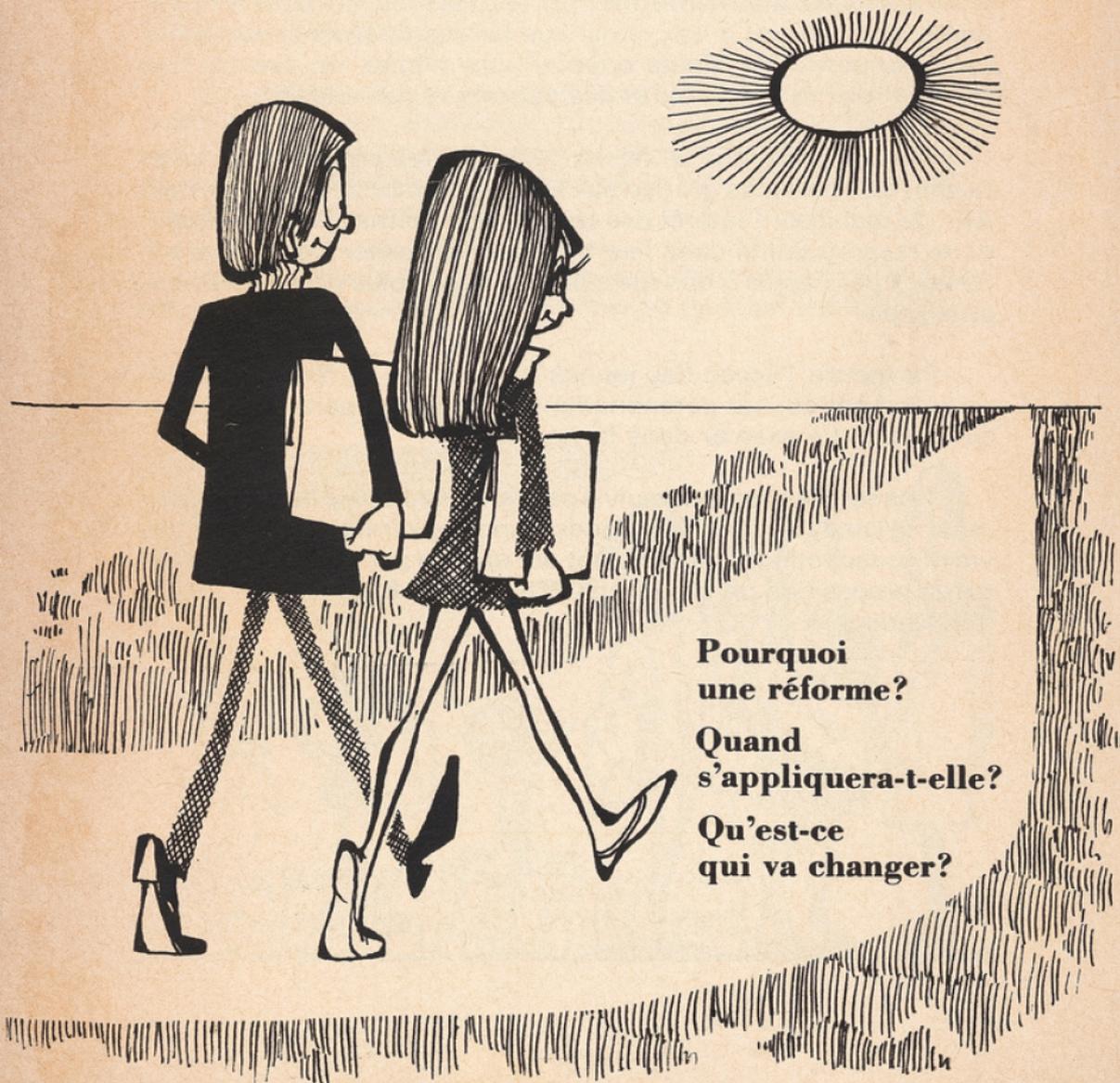
Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 15

ill.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



les buts de la réforme

Donner à tous les enfants les mêmes chances à l'école, quels que soient leur origine et leur environnement. Eviter en milieu scolaire les ségrégations sociales et les hiérarchies absurdes entre enseignement général et enseignement technique.

Donner aux jeunes, dès le début de leurs études secondaires, la possibilité de tester leurs forces, de découvrir leurs goûts et leurs aptitudes, d'être informés sur les diverses formations et carrières qui s'offrent à eux, ainsi que sur les débouchés existants. Leur permettre de s'auto-orienter eux-mêmes en faisant leur choix en pleine clarté, aidés des parents et des enseignants.

Ouvrir l'école sur la vie en rénovant les programmes et en faisant une part plus grande aux réalités du monde contemporain. Afin de mobiliser l'intérêt des jeunes, leur donner plus d'initiative et de responsabilité dans leur travail et compléter les cours traditionnels par l'appel à des formules de travail plus personnalisé ou en équipe.

Permettre l'accès des jeunes à la culture et favoriser l'épanouissement de leur personnalité tout en les préparant au métier qu'ils auront à exercer dans la vie active.

Tels sont les buts poursuivis par l'ample réforme de l'enseignement secondaire dont les grands principes directeurs, après une vaste consultation nationale, ont été arrêtés par le Gouvernement sur la proposition de M. Joseph FONTANET, Ministre de l'Education Nationale.

2

qui est concerné?

Cette réforme modifie profondément l'enseignement de la 6^e au baccalauréat. Elle intéresse donc directement tous les **collégiens et lycéens**.

Mais elle aura également des répercussions indirectes à la fois sur l'enseignement élémentaire et sur l'enseignement supérieur. A ce titre, elle concerne aussi **les écoliers et les étudiants**. A travers tous ces jeunes, elle touche **tous les parents d'élèves et l'ensemble des enseignants**.

Une importante concertation avec tous les intéressés (syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves) a permis, au cours des mois de février et mars, d'aboutir à la rédaction d'un projet de loi définitif. Celui-ci sera soumis au vote du Parlement dès la session du printemps 1974.

Cette brochure est destinée à vous informer des principaux changements apportés par la réforme au système scolaire actuel.



3

I vers une plus grande égalité des chances

AUJOURD'HUI

Des filières hiérarchisées et rigides

A leur entrée en 6^e les élèves sont répartis selon leur niveau et leurs aptitudes entre trois filières : les plus forts en filière I où enseignent agrégés et certifiés, les moyens en filière II où enseignent les professeurs d'enseignement général de collège dont la durée de formation est moindre, les faibles en filière III où enseignent des maîtres issus du corps des instituteurs.

Ces différences d'origine et de statut des maîtres ont entraîné, quels que soient la valeur et le dévouement de tous, une hiérarchisation des filières entre elles, et une difficulté de fait supplémentaire pour le passage d'une filière à l'autre dans le sens ascendant. Conséquence, dès l'entrée en 6^e, la situation scolaire des élèves risque d'être cristallisée, à un âge où, cependant, beaucoup d'évolutions sont encore possibles.

DEMAIN

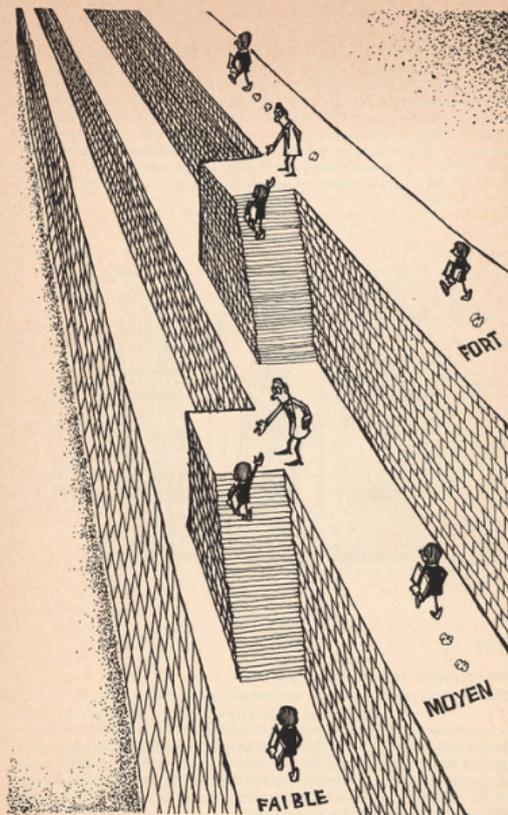
Un corps unique de professeurs et des groupes de niveau permettant une pédagogie différenciée sans ségrégation

Les filières sont supprimées, un corps unique de professeurs du premier cycle de haut niveau est créé : tous les enfants désormais ont les mêmes maîtres.

Mais les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, la même forme d'esprit et le même rythme d'acquisition des connaissances : une pédagogie différenciée est indispensable car l'égalité des chances ne consiste pas à donner à tous la même chose, mais à chacun selon ses besoins.

La formule des « groupes de niveau » permet de répondre à cette double préoccupation. Elle est actuellement testée dans 17 C.E.S. expérimentaux où les filières ont été supprimées et où les enfants sont répartis, pour chacune des matières fondamentales (français, mathématiques, 1^{re} langue vivante), en 3 groupes de niveau (fort, moyen, faible), un soutien renforcé étant apporté aux élèves en difficulté. Les élèves peuvent, selon leurs progrès, passer, même en cours d'année, d'un groupe à l'autre. Pour toutes les autres matières, le cadre traditionnel de la classe qui a un aspect sécurisant pour l'enfant est conservé.

4



5